

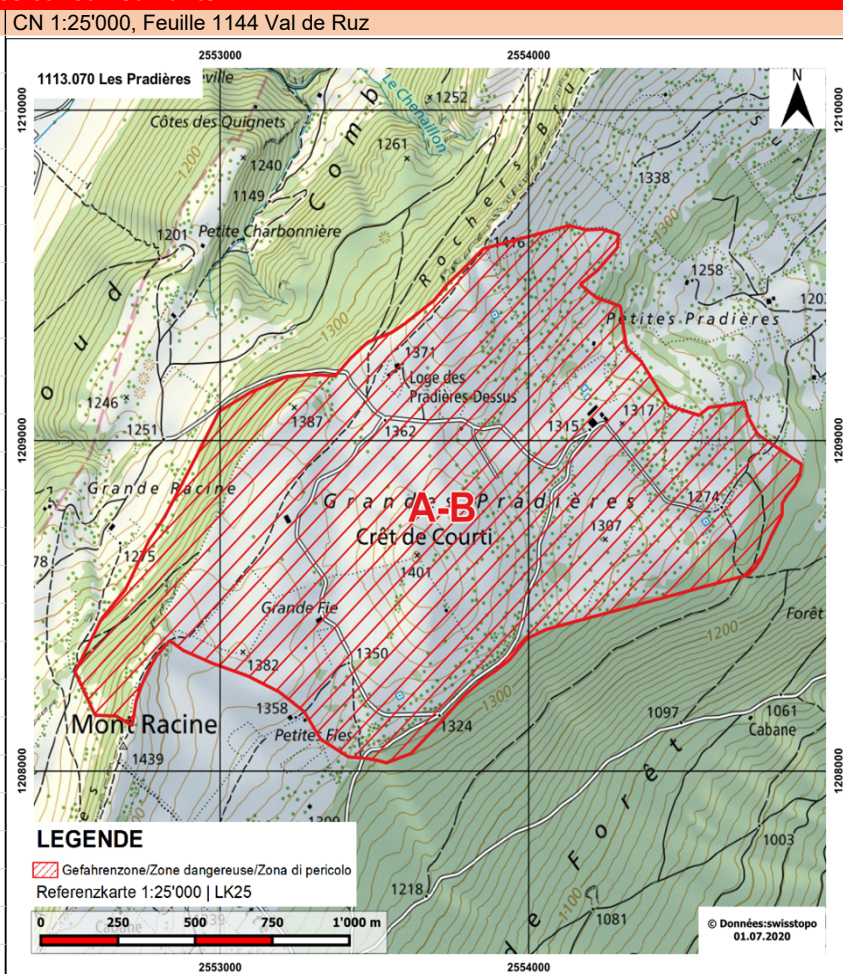
Avis de tir

Les Pradières

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants

ID : 1113.070

Jours/Dates	Heures	Troupes
Ve 10.07.26	07:30 - 12:00	OFDF
Lu 20.07.26	12:00 - 18:00	ER inf 2-2/26
Ma 21.07.26	07:30 - 23:00	ER inf 2-2/26
Me 22.07.26	07:30 - 18:00	ER inf 2-2/26
Je 23.07.26	07:30 - 23:00	ER inf 2-2/26
Ve 24.07.26	07:30 - 12:00	ER inf 2-2/26
Lu 27.07.26	12:00 - 18:00	ER inf 2-2/26
Ma 28.07.26	07:30 - 23:00	ER inf 2-2/26
Me 29.07.26	07:30 - 23:00	ER inf 2-2/26
Je 30.07.26	07:30 - 23:00	ER inf 2-2/26
Ve 31.07.26	07:30 - 12:00	ER inf 2-2/26



A Les Pradières 1-4
B Les Pradières 5

Spécial Routes et sentiers peuvent être temporairement fermés; il faut s'attendre à des temps d'attente.

Armes: fusil d'assaut, pistolets, petit calibre

Armes: armes d'infanterie, grenades, explosifs

MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.

Projectiles non éclatés



1. Ne jamais toucher

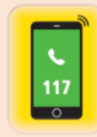
Il est interdit de toucher ou d'amasser des projectiles ou des éléments de munitions.

Les rebuts de munitions explosives peuvent encore exploser après des années et représentent un danger.



2. Marquer l'emplacement

Quiconque trouve un projectile ou des éléments de munitions doit marquer de manière visible l'emplacement de la découverte. Si possible, l'accès au périmètre entourant le raté doit être bloqué et les personnes non autorisées tenues à l'écart.



3. Annoncer la découverte

Les objets suspects peuvent être signalés en tout temps en appelant le 117 (police) ou le 058 481 44 44 (centrale d'annonce des ratés). Il est également possible d'utiliser l'App « Annonce ratés » disponible gratuitement au téléchargement.

- La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.
- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire «Annonce de dommage 33.001», à télécharger sous www.schadenzentrumvbs.ch
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'observation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Renseignements/Informations

Responsable place de tir : **+41 58 469 15 89**

Responsable publication : **+41 58 480 97 62**

Édition du 29.05.2026

Cdmt resp : Cdmt place d'armes de Colombier

Lien internet

<https://www.armee.ch/avisdetir/1113.070>

